

**PAR COURRIEL ET DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Le 20 décembre 2017

Monsieur Pierre Méthé  
Directeur Affaires institutionnelles  
Régie de l'Énergie  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2018-2019  
N/D : DG-214  
V/D : R-4011-2017

---

Monsieur,

Veillez trouver ci-inclus copie de l'argumentation écrite de l'UPA dans le dossier en titre laquelle a été déposée ce jour sur le SDÉ.

Nous souhaitons attirer l'attention de la Régie sur le fait que la présente version de l'argumentation comporte quelques corrections de forme par rapport à celle déposée hier en salle d'audience, et ce, afin de corriger certaines coquilles dans le texte (kW au lieu de KW) et pour ajouter le numéro des pièces (pièce X-YYYY) dans chacune des notes en bas de page. Pour le reste, la version déposée hier pendant la plaidoirie de la soussignée est identique.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

BHLF, AVOCATS



Marie-Andrée Hotte, avocate

c. c. Me Simon Turmel (Hydro-Québec)  
Me Eric Fraser (Hydro-Québec)  
Cyril Michaud (UPA)  
Laure Vinsant Le Lous (UPA)  
Isabelle Bouffard (UPA)